



GARANTIE RÉSIDEN TIELLE À VIE LIMITÉE NON TRANSFÉRABLE



(PRODUIT SEULEMENT)

Les plaques de QUARTZ 8K ULTRA HD (le produit) sont garanties par MDP SURFACES au propriétaire initial aux États-Unis et au Canada. Le produit doit être fabriqué et installé par un menuisier ou un installateur de quartz autorisé par MDP SURFACES et il doit être utilisé et entretenu conformément aux instructions fournies par MDP SURFACES.

MDP SURFACES, à son gré, remplacera ou réparera sans frais le produit s'il présente un défaut de fabrication. MDP SURFACES fera de son mieux pour s'assurer que la couleur de la réparation ou du remplacement est aussi proche que possible de celle du produit original. MDP SURFACES ne peut toutefois pas garantir que la réparation ou le remplacement sera exactement de la même couleur que l'original.

Pour obtenir un service en vertu de cette garantie limitée, vous devez collaborer raisonnablement avec les agents de services de MDP SURFACES et leur donner l'accès à l'emplacement d'installation. Cette garantie est uniquement valide pour l'acheteur initial une fois le produit entièrement payé. Cette garantie ne peut être transférée ou cédée. À l'exception du coût du produit, tout coût associé à la réparation ou au remplacement sera à la charge de l'acheteur initial.

La présente garantie exclut les cas suivants :

01. Une utilisation inadéquate ou abusive (y compris une exposition inégale à la lumière directe du soleil, une exposition aux intempéries ou une utilisation extérieure, des dommages causés par un impact, des décolorations causées par l'exposition à des réactifs chimiques et des dommages causés par une exposition excessive à la chaleur).
02. Le produit a été déplacé de l'emplacement d'installation d'origine.
03. La présence de brèches, de fissures ou de tout autre dommage causé par impact.
04. Une installation ou un entretien inadéquat (un entretien inadéquat peut causer des taches, des marques d'abrasion, des fissures ou des brèches).
05. Les dommages causés par une exposition excessive à la chaleur (des dessous-de-plat devraient toujours être utilisés).
06. Les dommages causés par des catastrophes naturelles.
07. Le non-respect des instructions de MDP SURFACES, y compris des instructions de fabrication, d'installation, d'entretien, etc.
08. Le produit résiste aux taches, mais il n'est pas impénétrable. De nombreuses taches communes peuvent être enlevées à l'aide d'un nettoyage adéquat. Les taches ne sont pas couvertes par cette garantie.
09. Le produit est résistant aux égratignures. Une utilisation inadéquate peut toutefois causer des égratignures. Par conséquent, les égratignures et les marques d'abrasion ne sont pas couvertes par cette garantie.
10. La présence de défauts dans l'apparence des joints ou de tout adhésif, calfeutrage ou autre élément accessoire ou l'insatisfaction du client quant à ceux-ci.
11. Le travail du menuisier ou de l'installateur.
12. Les défauts causés par d'autres matériaux du support de la sous-structure ou du substrat, y compris les bris de joint.
13. Il n'est pas garanti que le produit installé réel et final soit exactement de la même couleur que les échantillons du produit ou les fac-similés d'échantillons imprimés.
14. Les imperfections, telles que des marbrures ou des taches, font partie du processus de fabrication. En cas d'imperfections visuelles, de marbrures ou de concentrations de pigments de couleur dont le diamètre excède 25 mm (la taille d'une pièce de 0,25 \$), le menuisier engagé doit le signaler à MDP SURFACES avant d'entamer tout travail de fabrication;
15. Les variations naturelles dans le produit (la couleur, la taille, la forme et la répartition des motifs du produit peuvent varier).
16. Toute utilisation novatrice du matériel, notamment, la flexion ou le recourbement de celui-ci.
17. Les modifications de l'épaisseur du produit.
18. L'installation d'éviers.
19. Les dommages causés par le polissage à sec ou le découpage.
20. Les modifications apportées à la finition d'usine.
21. Les dommages n'étant pas dus à la fabrication.
22. Le paiement incomplet du produit.
23. Tout produit installé ou se trouvant à l'extérieur, tel qu'une cuisine extérieure, une surface de cuisson à BBQ, ou dans une zone chauffée, comme un sauna, un bain de vapeur et un receveur de douche.
24. Le produit est installé dans une résidence n'étant pas occupée par l'acheteur initial.
25. Le produit est utilisé pour d'autres types d'installations, tels que dans un bateau ou un véhicule récréatif, ou comme revêtement de plancher.
26. Cette garantie ne couvre pas l'utilisation du produit à des fins commerciales. Les « fins commerciales » sont définies comme toute application autre qu'une utilisation à l'intérieur d'une maison résidentielle telles que définies dans la présente garantie résidentielle à vie limitée non transférable.



GARANTIE RÉSIDENTIELLE À VIE LIMITÉE NON TRANSFÉRABLE (PRODUIT SEULEMENT)



Services de garantie :

Pour obtenir un service en vertu de cette garantie limitée, contactez l'entreprise auprès de laquelle vous avez acheté le QUARTZ ULTRA 8K HD ou écrivez directement à MDP SURFACES à l'adresse ci-dessous, en mentionnant votre nom, votre adresse ainsi qu'une description des produits concernés et la nature de la défectuosité ou de la défaillance. Vous devez fournir l'original du reçu de vente ainsi qu'une preuve d'achat et d'installation du QUARTZ ULTRA 8K HD qui indique clairement les dates d'achat et d'installation du produit afin d'obtenir un service en vertu de cette garantie limitée.

À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente garantie limitée, MDP SURFACES ne donne aucune garantie, formelle ou implicite, concernant le produit, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Toutes ces garanties sont expressément rejetées. MDP SURFACES ne garantit pas que le produit répondra aux exigences de l'acheteur initial. MDP SURFACES n'est pas responsable des dommages accessoires, subséquents, indirects, de fait, punitifs ou exemplaires de quelque nature que ce soit, y compris des pertes de survaleur, des pertes de profits, des pertes de transactions ou de tout autre dommage financier indirect ou dommage matériel, que la réclamation soit fondée sur des théories de contrat, de négligence, de tort (y compris la responsabilité sans faute) ou autre à la suite d'une violation de la garantie, et ce, même si MDP SURFACES en a été informée, a eu d'autres raisons de le savoir ou a eu connaissance de la possibilité de tels dommages.

CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION SUSMENTIONNÉE. IL EST DONC POSSIBLE QUE CETTE EXCLUSION OU LIMITATION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS JURIDIQUES PARTICULIERS. IL EST POSSIBLE QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS. CEUX-CI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE, OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE DANS LE CAS DU CANADA. LES LOIS FÉDÉRALES SUR LES GARANTIES N'AUTORISENT PAS LA STIPULATION D'EXONÉRATION OU LA MODIFICATION DES GARANTIES IMPLICITES RELEVANT DES LOIS DE L'ÉTAT APPLICABLES POUR LES BIENS DE CONSOMMATION. CEPENDANT, TOUTES CES GARANTIES PRENDRONT FIN À L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE DE LA GARANTIE IMPLICITE REQUISE EN VERTU DE LA LOI DE L'ÉTAT OU DE LA LOI PROVINCIALE.

Cette garantie ne peut être modifiée ou amendée de quelque façon que ce soit, sauf par un document écrit signé par un agent autorisé de MDP SURFACES.

MDP SURFACES
808, avenue Selkirk,
Pointe Claire (Quebec) H9R 3S3
Tél. : 1-888-850-8838
info@mdpsurfaces.com

Votre partenaire pour des surfaces de qualité supérieure provenant directement du fabricant



RESIDENTIAL LIFETIME LIMITED NON-TRANSFERABLE WARRANTY (PRODUCT ONLY)

Permanently installed **8K ULTRA HD QUARTZ** slabs (the “Product”) are warranted by MDP SURFACES in the United States and Canada to the original owner. The Product must be fabricated and installed by an authorized MDP SURFACES Quartz Fabricator/Installer, and used and maintained in accordance with instructions provided by MDP SURFACES .

MDP SURFACES, at its option, will repair or replace without charge if the Product fails due to a manufacturing defect. Although MDP SURFACES shall make its best effort to repair or replace with the best possible color match to the original as possible, MDP SURFACES cannot guarantee that the repair or replacement will be an exact color match to the original.

To obtain service under this limited warranty, you must reasonably cooperate with MDP SURFACES authorized service agents and provide access to the installation site. This warranty is applicable only to the original purchaser and only when the Product has been paid in full. This warranty is nontransferable and non-assignable. Any associated repair or replacement cost other than the Product will be the original purchaser’s responsibility.

This warranty excludes the following:

01. Misuse or abuse (including uneven exposure to direct sunlight, outdoor exposure and use, damage caused by impact, discoloring caused by exposure to certain chemical reagents, and damage from exposure to excessive heat);
02. The Product moved from its original place of installation;
03. Chips, cracks or any other impact damage;
04. Improper Installation or Maintenance (improper care and maintenance may result in staining, abrasion marks, cracking or chipping);
05. Damage caused by exposure to excessive heat (Trivets and hot pads should always be used);
06. Damage caused by an act of nature;
07. Failure not to comply with MDP SURFACES’s instructions including Fabrication, Installation, Care & Maintenance, etc.;
08. The Product is stain-resistant, but is not 100% impervious to stains. Many common stains can be removed with proper cleaning. Staining is not covered under this warranty;
09. The product is scratch resistant; however, scratches may occur with improper use. Consequently, Scratches and abrasion marks are not covered under this warranty;
10. Failure or dissatisfaction with appearance of joints or seams, or of any adhesive, caulk or other accessory items;
11. Workmanship of Fabricator or Installer;
12. Failure caused by other sub-structure support and substrate materials, including seam failure;
13. The actual and final installed Product is not guaranteed to be an exact color-match to product samples or printed sample facsimiles;
14. Blemishes, such as blotches or spots, are inherent in the manufacturing process. In the event visual blemishes, blotches, or a concentration of color pigments are larger than 25mm in diameter (size of a quarter coin), the contracted fabricator should report it to the MDP SURFACES prior to fabrication;
15. Natural variation within the Product (The Product pattern density may vary in color, size, shape, and distribution);
16. Any innovative use of material including, but not limited to, curving and/or bending;
17. Alteration of the Product thickness;
18. Installation of sinks;
19. Damage as a result of dry polishing or cutting;
20. Alterations to the factory finish;
21. Damages from other than manufacturing defect;
22. For the Products not paid in full;
23. Any Product installed or located outdoors, such as outdoor kitchens, BBQ work surfaces, or in heated areas such as saunas, steam rooms, and shower pans;
24. Residence not occupied by the original purchaser;
25. Other installations such as boats, recreational vehicles and flooring; and;
26. This Warranty does not cover the use of the Product for commercial purposes. “Commercial purposes” are defined as any application other than for use in a residential home interior as defined within this Residential Lifetime Limited Non-Transferable Warranty.



**RESIDENTIAL
LIFETIME**
LIMITED
NON-TRANSFERABLE
WARRANTY (PRODUCT ONLY)

Warranty Service:

To obtain service under this limited warranty, contact the source from whom you purchased the **8K ULTRA HD QUARTZ** or you may directly contact MDP SURFACES at the address below, in writing, providing your name and address, a description of the Products involved and the nature of the defect or failure. You must provide the original sales receipt along with proof of purchase and installation of **8K ULTRA HD QUARTZ**, which clearly indicates the Product purchased and installation dates, in order to obtain service under this limited warranty.

This warranty cannot be modified, amended, or in any way altered except by an instrument in writing signed by an authorized officer of MDP SURFACES.



mdpsurfaces.com

Except as to what is stated in this limited warranty herein, MDP SURFACES makes no warranties, express or implied, in respect to the Product, including, but not limited to, any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose, and all such warranties hereby are expressly disclaimed. MDP SURFACES does not warrant that the Product will meet the original purchaser's requirements. MDP SURFACES shall not be liable for incidental, consequential, indirect, special, punitive, or exemplary damages of any kind, including lost goodwill, lost profits, lost business, or other indirect economic damages, and further including injury to property, whether such claim is based on theories of contract, negligence, tort (including strict liability) or otherwise, as a result of breach of any warranty regardless of whether MDP SURFACES was advised, had other reason to know, or in fact knew of the possibility of such damages.

SOME STATES AND PROVINCES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION STATED ABOVE, SO THE ABOVE EXCLUSION OR LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU. THIS LIMITED WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS. YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS, WHICH WILL VARY FROM STATE TO STATE OR, IN CANADA FROM PROVINCE TO PROVINCE. FEDERAL WARRANTY LAW DOES NOT PERMIT THE DISCLAIMER OR MODIFICATION OF IMPLIED WARRANTIES ARISING UNDER APPLICABLE STATE LAW FOR CONSUMER PRODUCTS. HOWEVER, ANY OF SUCH IMPLIED WARRANTIES SHALL EXPIRE AT THE EARLIER OF THE EXPIRATION OF THE PERIOD OF THE IMPLIED WARRANTY REQUIRED UNDER STATE OR PROVINCE LAW.

MDP SURFACES
808 Selkirk Avenue
Pointe Claire, Quebec H9R 3S3
T 1-888-850-8838
info@mdpsurfaces.com

Your Partner... For Manufacturer Direct Premium Surfaces